

► FONCTION PUBLIQUE

Le *mercato* des dirigeants territoriaux se passe bien

D'une ampleur sans doute inégalée, la mobilité des cadres dirigeants des collectivités territoriales à la suite des élections municipales et cantonales du printemps semble se passer dans de bonnes conditions, selon les premières indications dont dispose le Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT). A quelques jours de la fin du délai de six mois imposé aux élus avant de mettre fin au détachement des titulaires d'emplois fonctionnels, le président du SNDGCT, Stéphane Pintre a indiqué que la mobilité des équipes de direction générale des communes de plus de 100 000 habitants et départements qui ont changé de couleur politique devrait atteindre les 100 %. Des taux similaires sont également attendus dans les villes moyennes.

Mais ce *mercato* se passe, dans l'ensemble, dans de bonnes conditions. Si les élus n'ont, en général, pas attendu le délai de six mois pour informer, de façon informelle, leurs collaborateurs de leurs intentions, cela s'est fait, la plupart du temps, dans le respect des personnes et dans des conditions qui ont permis aux cadres de retrouver un nouveau poste. A l'heure actuelle, le syndicat n'a connaissance d'aucun contentieux, alors qu'ils avaient été nombreux en 1995 et 2001. Deux interrogations subsistent cependant. D'abord, le SNDGCT n'a encore que peu d'informations sur la situation des communes de moins de 5 000 habitants. Ensuite, l'expiration du délai de six mois peut apporter de mauvaises surprises.

Marie-Christine de Montecler